



KRAUTERGERSCHEIM

NOTE DE SYNTHÈSE

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023





SOMMAIRE

- I. Le cadre général du budget
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement
- IV. L'état de la dette



I) Le cadre général du budget

L'article 107 de la loi NOTRe prévoit qu' « *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.* ».

Par délibération n° COMM20211109 du 2 novembre 2021, la Commune de Krautergersheim s'est portée candidate pour l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU).

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et simplifie les procédures, étant produit de manière totalement dématérialisée.

Celui-ci répond aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Le Compte Financier Unique est soumis aux mêmes dispositions qui s'appliquaient au compte administratif.

Il retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2023. Comme le budget principal, il comporte deux sections : la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes et récurrentes) et la section d'investissement (dépenses structurantes, tournées vers l'avenir).

Cette note vient préciser la présentation des résultats 2023 de la Commune de Krautergersheim.



II) La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux et des services publics obligatoires que la collectivité doit fournir à la population.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 220 351,55 €.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 515 579,66 €.

Ainsi, le bilan 2023 de la section de fonctionnement du budget principal fait apparaître les résultats suivants :

Année 2023	Fonctionnement
Recettes de l'exercice	1 515 579,66 €
Dépenses de l'exercice	1 220 351,55 €
Résultat de l'exercice	295 228,11 €
Reprise des résultats n-1	270 083,11 €
Résultat de clôture	565 311,22 €

Le résultat de fonctionnement 2023 est de 295 228,11 €, avec le report des résultats antérieurs (270 083,11 €), le résultat de clôture est de : **565 311,22 €**.

Il sera proposé d'affecter 311 221,31 € de ce résultat à la section d'investissement et de reporter en fonctionnement le solde, soit : 254 089.91 €.



Les dépenses de fonctionnement

En 2023, en comparaison avec l'année 2022, la progression des dépenses réelles de fonctionnement enregistre une hausse de 10%.

Dépenses	CFU 2022	CFU 2023	Evolution
Charges à caractère général	410 097.35 €	492 316.95 €	20 %
Charges de personnel et frais assimilés	456 903.75 €	486 619.62 €	6,50 %
Atténuations de produits	50 485.00 €	45 889.00 €	-9 %
Autres charges de gestion	122 561.07 €	131 734.02 €	7 %
Charges financières	50 863.96 €	47 775.57 €	-6 %
Charges spécifiques	4 825.45 €	0.00 €	-100 %
Total des dépenses réelles	1 095 736.58 €	1 204 335.16 €	10 %

Le chapitre concernant les charges de fonctionnement courant (chapitre 011) est celui qui a connu la plus forte progression entre 2022 et 2023, mais cette tendance à la hausse est constante depuis plusieurs années et reflète la hausse générale des prix, entre autres de l'énergie.

Les charges de personnel constituent un poste particulièrement important de la section fonctionnement. La masse salariale incompressible et l'évolution de carrière des agents expliquent la hausse des dépenses sur ce chapitre.

Les autres charges de gestion courante, également en hausse entre 2022 et 2023, sont entre autres composées de la contribution au Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin, qui augmente considérablement chaque année, depuis plusieurs années.



Les recettes de fonctionnement

En 2023, en comparaison avec l'année 2022, la progression des recettes de fonctionnement enregistre une hausse de 10%.

Recettes	CFU 2022	CFU 2023	Evolution
Atténuations de charges	1 366.73 €	12 921.69 €	845 %
Produits des services	64 362.71 €	87 824.96 €	36 %
Impôts et taxes	291 181.00 €	354 448.85 €	22 %
Fiscalité locale	763 828.04 €	799 177.27 €	5 %
Dotations et participations	152 047.49 €	97 512.45 €	-36 %
Autres produits de gestion courante	92 803.15 €	147 675.47 €	59 %
Produits financiers	1.68 €	2.58 €	54 %
Produits spécifiques	228.89 €	2 500.00 €	992 %
Total des recettes	1 365 819.69 €	1 502 063.27 €	10 %

Le chapitre concernant les atténuations de charges comptabilise une forte hausse entre 2022 et 2023. Cela s'explique par un montant élevé de remboursement des indemnités journalières pour le personnel et par des écritures internes liées aux chèques déjeuners qui n'étaient pas faites en 2022.

Les produits des services ont également augmenté entre les deux années. La hausse correspond à une première année complète de location des locaux de la Maison de la Santé (charges locatives).

Les impôts et taxes ont également engendré plus de recettes en 2023 qu'en 2022, que l'on peut expliquer par l'augmentation du montant de certaines attributions, des taux d'imposition votés par la Commune et d'autres taxes liées à la fiscalité.



La diminution du montant des dotations est liée à l'aide perçue dans le cadre du contrat de relance, en 2022. Cette recette était exceptionnelle.

Dans le même chapitre, la Commune avait également bénéficié en 2022 d'un remboursement sur la taxe foncière par rapport à la sécheresse.

Les autres produits de gestion courante, comme les produits de services, ont augmenté du fait de l'année complète de loyers perçus pour les locations au sein de la Maison de la Santé.

Les produits spécifiques comptabilisés en 2023 concernent la vente d'un petit bout de terrain.



III) La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir et intègre les projets structurants de la Commune, à moyen ou long terme.

En dépenses, elle concerne des actions à caractère exceptionnel, qui modifient durablement le patrimoine de la collectivité, en faisant varier sa valeur ou sa consistance :

- Travaux dans les bâtiments communaux,
- Acquisition de mobilier, machines, matériel informatique, ...
- Acquisitions foncières,
- Gestion de l'éclairage public,
- Aménagement des espaces publics, des installations sportives.

En recettes, deux types de produits coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'Aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (la construction d'un bâtiment, des travaux d'infrastructure, ...). Vient s'ajouter le Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) qui a pour objectif de compenser en partie, sur certaines dépenses, la TVA réglée par les collectivités locales.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 692 702,74 €.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 540 994,30 €.

Ainsi, le bilan 2023 de la section d'investissement du budget fait apparaître les résultats suivants :

Année 2023	Investissement
Recettes de l'exercice	540 994,30 €
Dépenses de l'exercice	692 702,74 €
Résultat de l'exercice	-151 708,44 €
Reprise des résultats n-1	-62 667,67 €
Résultat de clôture	-214 376,11 €
Recettes d'investissement RAR	179 922,80 €
Dépenses d'investissement RAR	276 768,00 €
Soldes des RAR	-96 845,20 €
Déficit de financement	-311 221,31 €



Le résultat d'investissement 2023 est de -151 708,44 €, avec le report des résultats antérieurs (-62 667,67 €), le résultat de clôture est de : **-214 376,11 €**.

Le montant des dépenses engagées et qui restent à réaliser (RAR) est de 276 768,00 €. Le montant des recettes restant à réaliser est de 179 922,80 €.

En intégrant le solde des restes à réaliser (-96 845,20 €), la section d'investissement se solde par un déficit de financement de **-311 221,31 €**.

Les dépenses d'investissement

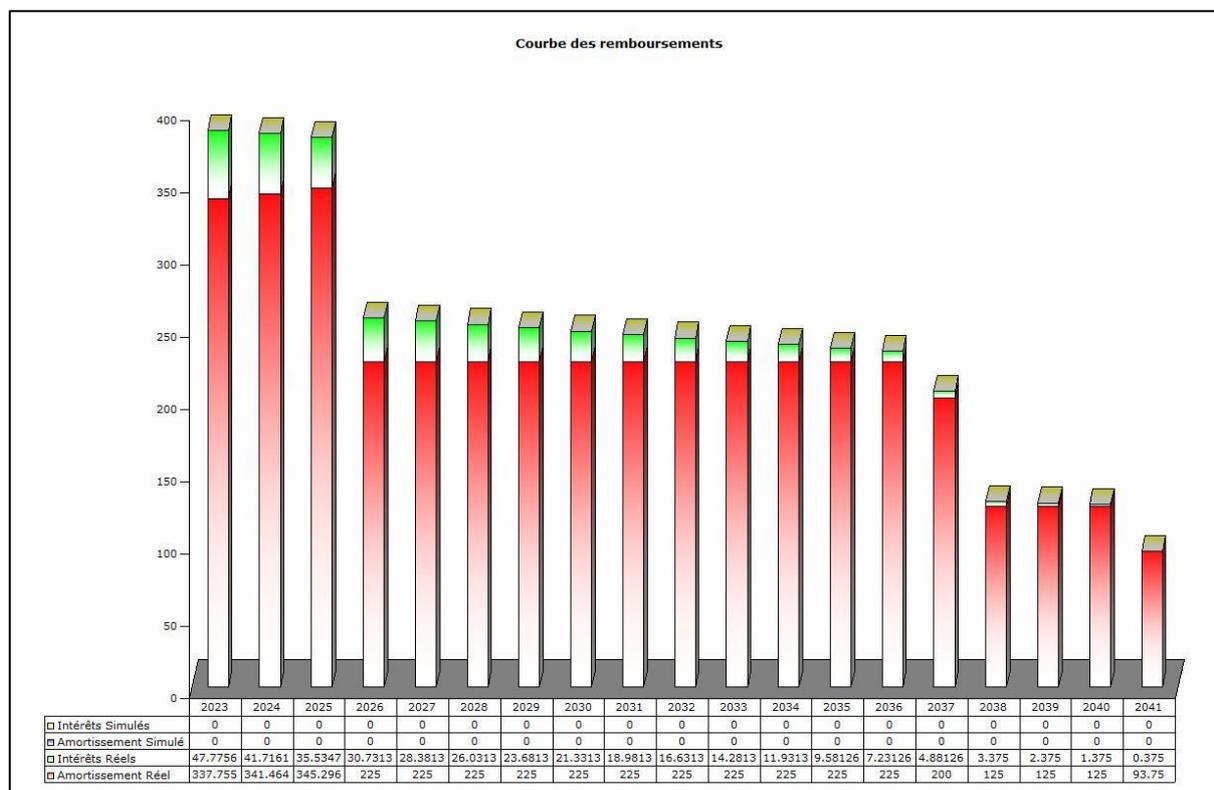
Les dépenses d'investissement de la Commune portent principalement sur des opérations d'équipement.

N° Op.	Intitulé	Prévisions	Emissions	Taux de réalisation	RAR
601	TERRAINS OSTERLAMM	98 734,00 €		0 %	98 734,00 €
63	ACQUIS. MAT. OUTILL.	2 890,00 €	2 629,95 €	91 %	
64	AMENAGEMENT TRAVERSEE COMMUNE	45 478,00 €	9 761,00 €	21 %	35 717,00 €
66	CENTRE SOCIO-CULTUREL ET SPORTIF	8 542,00 €	3 851,32 €	45 %	
69	MAT. BUR. ET INFO.	6 000,00 €	2 031,60 €	34 %	1 191,00 €
74	RESEAU ELEC.	108 242,00 €	6 192,00 €	6 %	101 220,00 €
818	ECOLE ELEM. LILY S.	71 555,00 €	71 553,03 €	100 %	
824	MAISON DE LA SANTE	157 201,47 €	131 825,61 €	90 %	1000,00 €
825	MAISON DES ASSOC.	146 061,53 €	103 053,20 €	71 %	38 906,00 €
847	MAT. INC. SECOURS	5 020,00 €	5 018,59 €	100 %	
947	VOIRIE RUE CHAT. ET JUDENW.	8 336,00 €	5 515,12 €	66 %	
Total		658 060,00 €	341 431,42 €	52 %	276 768,00 €

Le taux de réalisation 2023 des opérations d'équipement est de 52 %.



Le deuxième poste de dépenses d'investissement de la Commune correspond au remboursement de la dette, en lien avec le financement des opérations d'équipement. Ainsi, le remboursement du capital de la dette représente 337 754,93 € en 2023, contre 365 413,63 € en 2022.



Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 524 977,91 €.

Elles proviennent principalement des diverses subventions d'investissement perçues (chapitre 13) et représentent 322 394,22 €, du FCTVA pour 116 853,95 € et des taxes d'aménagement pour 85 729,74 € (chapitre 10).

La Commune n'a pas fait appel à un nouvel emprunt en 2023.

De plus, au regard des notifications, les subventions à recevoir par la Commune qui n'ont pas été perçues ont donné lieu à un report de crédits sur l'exercice 2024 en restes-à-réaliser pour un montant de 179 922,80 €.